



BUDGET PRIMITIF 2022 - RAPPORT EXPLICATIF

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du conseil municipal du 13 décembre 2021, il vous est désormais demandé de vous prononcer sur le projet de budget primitif 2022 de la Ville (budget principal et ses deux budgets annexes).



1. PRESENTATION DES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2022 ET DE SES GRANDS EQUILIBRES

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2022 ?

Pour les années à venir, la Ville de Talence priorisera ses actions et projets autour de 3 axes majeurs :

- **Environnement et cadre de vie**
- **Vivre ensemble et solidarités**
- **Proximité-sécurité et participation citoyenne**

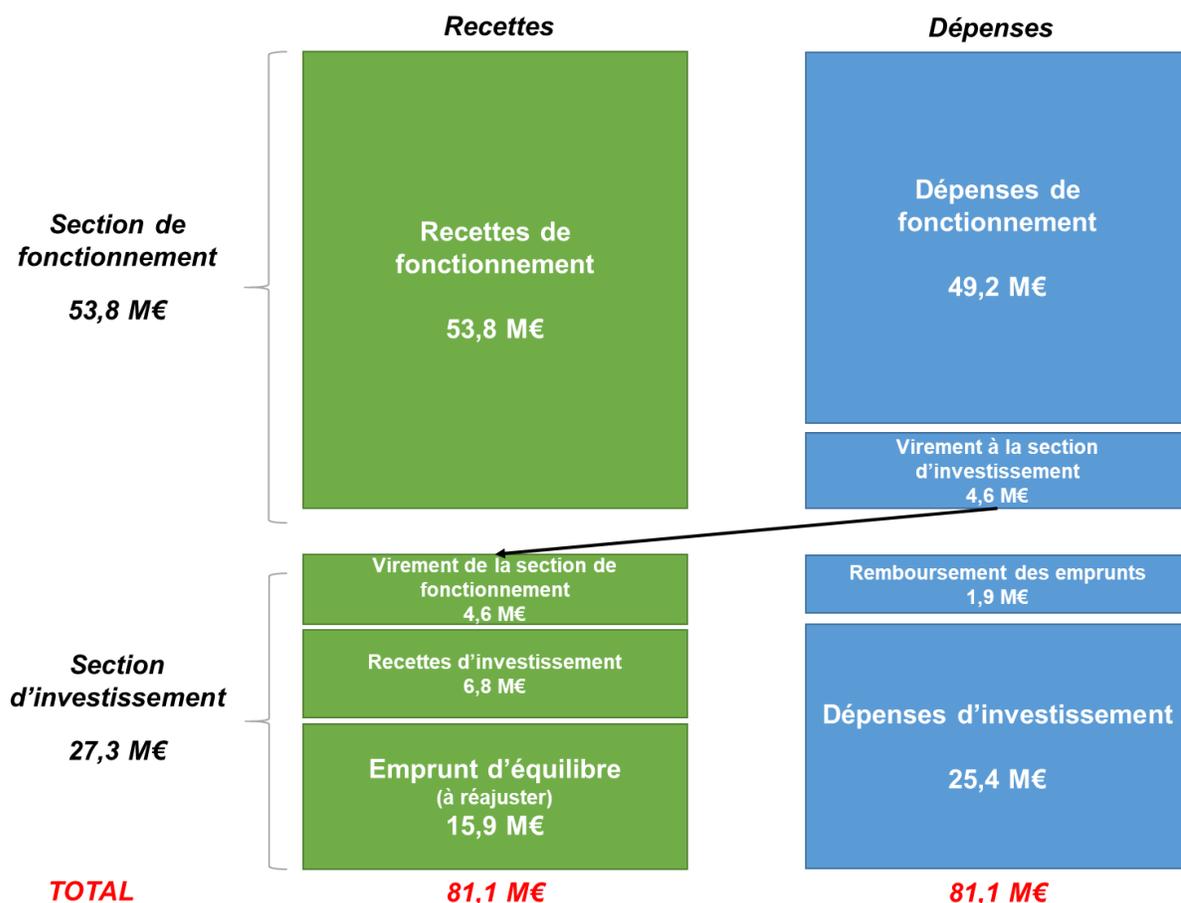
Dès 2022, conformément à nos engagements, nous allons lancer les grands investissements de la mandature 2020-2026 et quasiment finaliser trois projets d'envergure (réhabilitation du stade nautique, réhabilitation et extension du groupe scolaire Paul Lapie, réhabilitation et extension du stade Pierre Paul Bernard).

Il est également prévu de nouvelles manifestations (notamment estivales), l'ouverture de la Maison des solidarités de la Ville de Talence et le renforcement de certains services dans des secteurs comme la sécurité par exemple.

Pour le quotidien de nos administrés et partenaires, nos grandes priorités restent les mêmes que les années passées :

- **Préservation du pouvoir d'achat des ménages, avec la stabilité des taux d'imposition et des tarifs municipaux adaptés,**
- **Soutien au secteur économique, à travers la commande publique et les actions de développement,**
- **Renforcement des liens sociaux, avec un accompagnement au plus près des besoins pour le CCAS et le monde associatif,**
- **Poursuite des projets visant à réduire notre consommation énergétique.**

Grâce à l'amélioration constante de la situation financière sur le mandat écoulé et sur les exercices 2020 et 2021 (cf. dernier rapport d'orientations budgétaires), la Ville de Talence dispose aujourd'hui des marges de manœuvre pour porter un programme d'investissement ambitieux pour les années à venir. **Sur le seul exercice 2022**, hors restes à réaliser et reports des excédents, **les nouvelles dépenses d'investissement inscrites se chiffrent à plus de 25 M€, portant le total des crédits ouverts à 81,1 M€.**



Entre les budgets primitifs 2021 et 2022, hors reprise des excédents des années passées (qui se fera cette année dans le cadre d'un budget supplémentaire), **les crédits ouverts sont en nette augmentation, conséquence directe de la réalisation de notre programme d'investissement :**

	BP 2021	PROJET BP 2022	Evo. BP 2021/2022
FONCTIONNEMENT	60 397 k€	53 792 k€	-10,9%
INVESTISSEMENT	24 172 k€	27 330 k€	13,1%
TOTAL	84 569 k€	81 122 k€	-4,1%
Excédents reportés en fonctionnement	8 136 k€	0 k€	-100,0%
Excédents reportés en investissement	7 550 k€	0 k€	-100,0%
TOTAL hors excédents reportés	68 884 k€	81 122 k€	17,8%

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT, UN OBJECTIF : L'OPTIMISATION DES SOLDES D'EPARGNE

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2022 ?

Sur l'exercice 2022, tout en maintenant stables les taux d'imposition et en appliquant des tarifs des services adaptés, la Ville de Talence devrait bénéficier d'une dynamique de ses ressources lui permettant d'augmenter sa capacité d'autofinancement.

Pour parvenir à atteindre cet objectif, la Ville s'efforce également de contenir la progression de ses dépenses de fonctionnement, tout en :

- Créant de nouveaux services de proximité,
- Valorisant l'investissement des agents municipaux,
- Soutenant le secteur économique,
- Accompagnant nos partenaires indispensables que sont le CCAS et les associations.

Cette gestion équilibrée et au plus près des besoins permet ainsi à la Ville d'assurer au quotidien un service de qualité et de dégager pour les années à venir une capacité importante d'investissement.

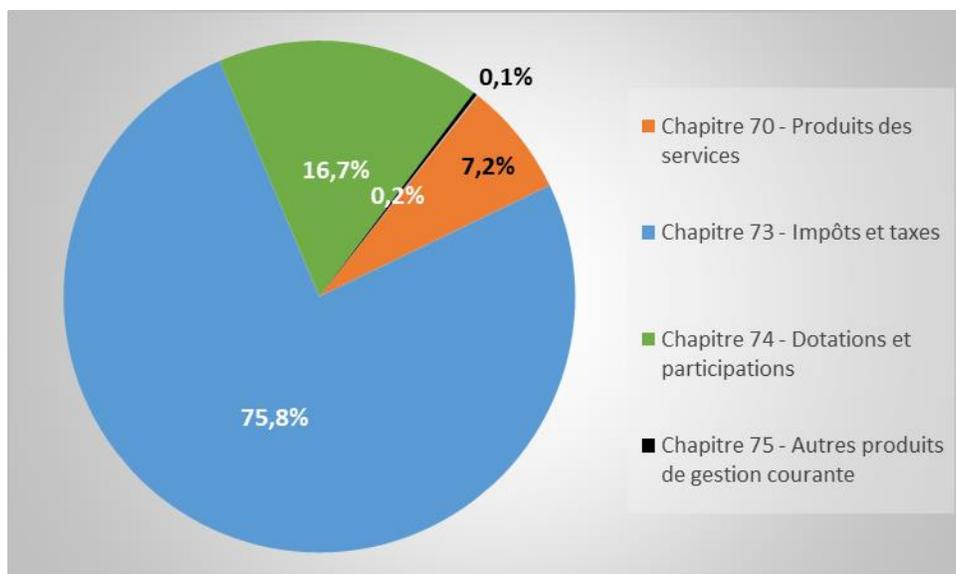
2.1 Une dynamique encore favorable des recettes de fonctionnement

Au budget primitif 2022, les seules recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 53 103 k€, un montant en hausse de 2,9 % par rapport au BP 2021 (51 621 k€).

	BP 2021	PROJET BP 2022	Evo. BP 2021/2022
Recettes de fonctionnement	60 397 k€	53 792 k€	-10,9%
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	8 136 k€	0 k€	-100,0%
Chapitre 013 - Atténuation de charges	50 k€	50 k€	0,0%
Chapitre 70 - Produits des services	4 177 k€	3 811 k€	-8,8%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	38 415 k€	40 125 k€	4,5%
Chapitre 74 - Dotations et participations	8 847 k€	8 836 k€	-0,1%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	132 k€	131 k€	-1,4%
Chapitre 76 - Produits financiers	0 k€	0 k€	so
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0 k€	150 k€	so
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	0 k€	0 k€	so
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	640 k€	689 k€	7,7%
soit recettes réelles de fonctionnement	51 621 k€	53 103 k€	2,9%
soit excédent de fonctionnement reporté	8 136 k€	0 k€	-100,0%
soit recettes d'ordre de fonctionnement	640 k€	689 k€	7,7%

Cette année, le vote du compte administratif 2021 intervenant après celui du budget primitif 2022, la reprise des résultats (en l'occurrence un excédent de fonctionnement) se fera plus tard, par le biais d'un budget supplémentaire.

Dans un contexte économique et social qui continue d'être difficile, la Ville de Talence devrait ainsi encore bénéficier d'une dynamique favorable de ses recettes de fonctionnement, et notamment de ses ressources fiscales qui en représentent plus des trois quarts.



Chapitre 73 – Impôts et taxes

Au budget primitif 2022, les ressources fiscales sont estimées à 40 125 k€ (75,8 % des recettes réelles de fonctionnement). Dans un contexte budgétaire très contraint (stabilité des concours financiers versés par l'Etat et forte inflation), leur croissance relativement importante (+4,5 %) est une variable stratégique de nos équilibres budgétaires et de notre capacité à assurer le financement des investissements sur les exercices 2022 et à venir.

	BP 2021	PROJET BP 2022	Evo. BP 2021/2022
Chapitre 73 - Impôts et taxes	38 415 000 €	40 125 000 €	4,5%
Taxes foncières et compensation de la taxe d'habitation	33 500 000 €	35 200 000 €	5,1%
Dotations de solidarité métropolitaine	1 990 000 €	2 000 000 €	0,5%
DMTO (droits de mutation à titre onéreux)	2 200 000 €	2 200 000 €	0,0%
Taxe sur l'électricité	650 000 €	650 000 €	0,0%
Droits de place	25 000 €	25 000 €	0,0%
Taxe Locale sur la publicité extérieure	50 000 €	50 000 €	0,0%

Tandis que les taux d'imposition resteront stables, la progression du produit des taxes foncières et d'habitation est uniquement liée à la hausse des bases d'imposition :

- Variation physique des bases estimée à un peu plus de 1,5 % ;
- Revalorisation forfaitaire des bases (en lien avec l'inflation constatée) de 3,4 %.

Rappelons par ailleurs que le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales est intégralement compensé (y compris variation des bases d'imposition) par le transfert

de la taxe foncière jusqu'ici perçue par le département et par le versement par l'Etat d'un produit calculé selon un coefficient correcteur.

En ce qui concerne les autres ressources fiscales, par mesure de prudence, même si le territoire connaît une forte attractivité, il est proposé que leurs produits restent globalement stables entre les budgets primitifs 2021 et 2022.

- Les droits de mutation à titre onéreux : 2 200 k€
- La dotation de solidarité métropolitaine : 2 000 k€
- La taxe sur l'électricité : 650 k€

Au sein de ce chapitre de recettes, au gré des augmentations constatées depuis quelques années, **les droits de mutation à titre onéreux constituent la seconde ressource.** Même si le produit réellement perçu en 2021 est de l'ordre de 2,7 M€, **nous maintenons stables les prévisions budgétaires (2 200 k€).** Cette recette, liée aux transactions immobilières et donc à la conjoncture économique, est particulièrement difficile à estimer, notamment en ce moment. Il convient donc d'être prudent au moment de l'élaboration du budget.

Contrairement à l'année passée, il semblerait que la dotation de solidarité métropolitaine (DSM) soit en augmentation en 2022. En effet, en application du pacte financier et fiscal métropolitain, la DSM 2022 est indexée sur l'évolution entre 2021 et 2022 des ressources fiscales élargies et des dotations de l'Etat perçues par Bordeaux Métropole, déduction faite de la part métropolitaine de la contribution au fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Bordeaux Métropole anticipe donc une augmentation de ses ressources (contrairement à 2021) et a récemment communiqué auprès des communes **un montant prévisionnel, estimé pour la Ville de Talence à près de 2 000 k€ pour l'exercice 2022** (soit +0,5 % par rapport au montant inscrit au BP 2021).

Pour l'ensemble de ces ressources, une fois les montants notifiés par l'Etat et Bordeaux Métropole, des ajustements pourront être opérés en cours d'année et notamment dans le cadre du vote du budget supplémentaire.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Deuxième recette de la section de fonctionnement, les dotations et participations resteront quasiment stables entre 2021 et 2022, pour s'élever à 8 836 k€.

	BP 2021	PROJET BP 2022	Evo. BP 2021/2022
Chapitre 74 - Dotations et participations	8 847 k€	8 836 k€	-0,1%
Part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement	4 500 k€	4 450 k€	-1,1%
Dotation de solidarité urbaine	2 500 k€	2 550 k€	2,0%
Dotation nationale de péréquation	350 k€	330 k€	-5,7%
Participations autres organismes (CAF principalement)	1 200 k€	1 200 k€	0,0%
Compensations fiscales	100 k€	120 k€	20,0%
Autres dotations et participations	197 k€	186 k€	-5,4%

La diminution de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (liée à un écrêtement) sera en effet très certainement compensée par la hausse de la dotation de solidarité urbaine. Ainsi, la DGF que percevra en 2022 la Ville de Talence est estimée à 7 330 k€.

Les autres dotations et participations sont également globalement stables, résultat de variations diverses :

- La participation de la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse est reconduite (1 200 k€) ;
- Les compensations fiscales seront a priori plutôt en augmentation, de 100 k€ à 120 k€ ;
- Le remboursement par l'Etat de la participation de la Ville aux frais de fonctionnement des classes maternelles des écoles privées sera aussi en hausse de 122 k€ à 138 k€, sous l'effet de l'augmentation du forfait versé ;
- La perte pour la Ville de quelques financements sur des dispositifs portés par l'Etat, désormais plutôt gérés par le CCAS.

Chapitre 70 – Produit des services

Depuis l'exercice 2019, entre les confinements, les fermetures d'écoles et/ou de classes, l'arrêt total ou partiel des activités culturelles et sportives, les produits des services sont plutôt en baisse. De 4,7 M€, les recettes issues des services offerts par la Ville sont en effet plutôt passées à près de 4 M€ en 2020 et 2021.

Pour l'exercice 2022, il est projeté un fonctionnement normal des services (comme c'est le cas depuis septembre dernier). Logiquement, les montants prévus au BP 2021 sont donc reconduits à l'exception des recettes issues des entrées et inscriptions au stade nautique, puisque ce dernier est fermé sur l'intégralité de l'année 2022 pour cause de travaux.

Au total, les recettes de ce chapitre s'établissent au BP 2022 à 3 811 k€ et se répartissent ainsi :

	BP 2021	PROJET BP 2022	Evo. BP 2021/2022
Chapitre 70 - Produits des services	4 177 k€	3 811 k€	-8,8%
Redevances d'occupation du domaine public	225 k€	225 k€	0,0%
Redevances services culturels	263 k€	263 k€	0,0%
Redevances services sportifs	304 k€	104 k€	-65,8%
Redevances services périscolaires	1 470 k€	1 470 k€	0,0%
Reversement Métropole compétence propreté	936 k€	936 k€	0,0%
Remboursement de mise à disposition de personnels	222 k€	211 k€	-5,0%
Redevance de stationnement	220 k€	220 k€	0,0%
Produit des FPS	175 k€	25 k€	-85,7%
Remboursement CCAS suite mutualisation informatique	64 k€	64 k€	0,0%
Autres produits	298 k€	293 k€	-1,7%

A noter par ailleurs que la comptabilisation du reversement des produits FPS (Forfait Post-Stationnement) a changé, expliquant leur diminution de 175 k€ à 25 k€. En effet, au lieu d'inscrire la totalité des dépenses (produit des FPS reversé à Bordeaux Métropole) et des recettes (charges supportées par la Ville dans le cadre de la réforme sur la dépenalisation du stationnement payant et reversées par Bordeaux Métropole), seules les charges supportées par la Ville sont enregistrées en recettes (car reversées par Bordeaux Métropole).

Les autres recettes réelles de fonctionnement

Parmi les autres recettes de fonctionnement, il est prévu que les remboursements de charges de personnel (le plus souvent dans le cadre d'arrêt maladie) restent stables (chapitre 013 : 50 k€), tout comme le produit des loyers (chapitre 75 : 131 k€).

Il importe en revanche de mentionner une recette exceptionnelle (chapitre 77) de 150 k€ dans le cadre de l'expiration du bail à construction consenti en 1990 à Aquitanis pour le terrain situé au 25 rue Rémy Belleau.

2.2 Des dépenses de fonctionnement dont l'évolution reste contenue

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent au budget primitif 2022 à 49 213 k€ (contre 48 606 k€ BP 2021, soit une hausse de 1,2 %).

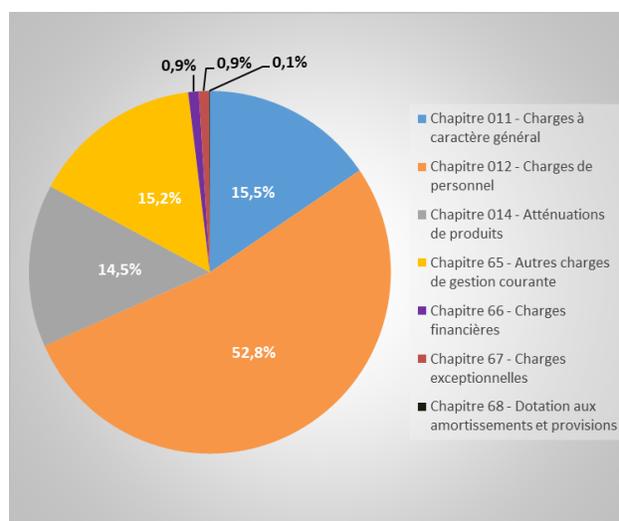
	BP 2021	PROJET BP 2022	Evo. BP 2021/2022
Dépenses de fonctionnement	60 397 k€	53 792 k€	-10,9%
Chapitre 011 - Charges à caractère général	7 434 k€	7 633 k€	2,7%
Chapitre 012 - Charges de personnel	25 500 k€	26 008 k€	2,0%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7 251 k€	7 129 k€	-1,7%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7 482 k€	7 498 k€	0,2%
Chapitre 66 - Charges financières	530 k€	459 k€	-13,3%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	383 k€	444 k€	15,9%
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements et provisions	25 k€	41 k€	64,0%
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0 k€	0 k€	so
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	10 289 k€	2 844 k€	-72,4%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	1 502 k€	1 735 k€	15,5%
soit dépenses réelles de fonctionnement	48 606 k€	49 213 k€	1,2%
soit dépenses imprévues	0 k€	0 k€	so
soit dépenses d'ordre de fonctionnement	11 791 k€	4 579 k€	-61,2%

Avec des recettes d'un montant de 53 792 k€, la Ville de Talence a ainsi la capacité de dégager en 2022 un virement à la section d'investissement (opérations d'ordre) de 4 579 k€, contre 3 655 k€ au BP 2021, déduction faite de l'excédent reporté de l'exercice 2020 (8 136 k€).

Il se décompose ainsi :

- Virement à la section d'investissement (chapitre 023) : 2 844 k€
- Dotation aux amortissements (chapitre 042 – opérations d'ordre) : 1 735 k€

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement au sein des différents chapitres reste comparable aux années précédentes. Les charges de personnel en constituent encore plus de la moitié. Viennent ensuite les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante (principalement les subventions versées aux associations et au CCAS) et les atténuations de produits (versements à Bordeaux Métropole).



Chapitre 012 – Charges de personnel

Au budget primitif 2022, les charges de personnel s’élèvent à 26 008 k€, un montant en hausse de 2,0 % par rapport au BP 2021.

En dehors de mesures réglementaires impactant la masse salariale (revalorisation des grilles indiciaires en lien avec l’évolution du SMIC par exemple), la collectivité renforcera ses effectifs dans des domaines jugés prioritaires :

- L’aménagement et la végétalisation des espaces publics ;
- La conduite des grands projets et l’entretien des bâtiments communaux ;
- La sécurité et la prévention.

A l’inverse, quelques économies vont être réalisées avec la fermeture pour travaux du stade nautique sur l’intégralité de l’année 2022. Habituellement, sur une année pleine, la masse salariale correspondant aux contractuels et emplois saisonniers est d’environ 300 k€.

Globalement, les effectifs de la Ville de Talence devraient être légèrement plus élevés qu’en 2021, tout en rappelant que l’année 2020 avait été très particulière.

EFFECTIFS AU 31/12	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TITULAIRES	540	534	511	508	509	505	509
CONTRACTUELS	201	220	207	218	237	256	229
TOTAL	741	754	718	726	746	761	738

La collectivité poursuit par ailleurs son suivi rigoureux de la masse salariale, en limitant au maximum les heures supplémentaires, en s'interrogeant à chaque départ en retraite ou mutation sur la pertinence de remplacer l'agent dont le poste devient vacant et en favorisant dès que cela est possible la mobilité interne.

Enfin, en 2022, la Ville portera son attention sur deux sujets majeurs :

- **La revalorisation de la rémunération attendue** avec la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Le but est ici de récompenser l'engagement et l'investissement des agents. De ce fait, une enveloppe de 500 k€ est débloquée pour son instauration (cf. la délibération qui est proposée en ce sens lors de ce même conseil municipal).
- **Le maintien et le renfort de la formation** s'agissant de tous les niveaux de la hiérarchie, permettant à la fois une meilleure efficacité mais aussi l'amélioration toujours nécessaire du bien-être au travail. Ainsi, l'enveloppe budgétaire allouée passe de 89 k€ à 102 k€.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Après un exercice 2020 sur lequel des économies ont été réalisées (en lien avec la crise sanitaire), notamment sur la facture énergétique et l'achat de denrées alimentaires, le niveau des charges à caractère général est revenu en 2021 à un niveau comparable à ceux de 2018 et 2019.

Au budget primitif 2022, il est prévu d'inscrire 7 633 k€ au chapitre des charges à caractère général (+2,7 % par rapport au BP 2021).

	BP 2021	PROJET BP 2022	Evo. BP 2021/2022
Chapitre 011 - Charges à caractère général	7 434 k€	7 633 k€	2,7%
Fluides et chauffage	1 394 k€	1 230 k€	-11,8%
Carburants	130 k€	130 k€	0,0%
Alimentation	881 k€	864 k€	-1,9%
Autres achats	995 k€	1 056 k€	6,1%
Entretien, réparation et maintenance	1 864 k€	1 899 k€	1,9%
Locations mobilières et immobilières, charges locatives	134 k€	141 k€	4,7%
Achats de prestations de services	633 k€	865 k€	36,7%
Assurances	156 k€	158 k€	1,1%
Affranchissement et télécommunications	140 k€	140 k€	0,0%
Impôts et taxes	218 k€	223 k€	2,2%
Formation et déplacement personnel	111 k€	123 k€	10,7%
Insertions, catalogues et imprimés	190 k€	209 k€	9,6%
Transport	128 k€	114 k€	-10,6%
Réceptions	48 k€	48 k€	0,0%
Conseils communaux	120 k€	120 k€	0,0%
Autres charges générales	291 k€	313 k€	7,5%

En plus des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, il est envisagé :

- D'organiser de nouvelles animations estivales ;
- D'augmenter le budget du service des espaces verts ;
- D'affecter des crédits au conseil des étudiants ;
- De poursuivre le dispositif d'aide au permis de conduire pour les jeunes ;
- De sanctuariser le budget des conseils communaux.

La Ville de Talence devra également supporter la forte hausse attendue du coût de l'énergie (alors même que des efforts sont faits pour réaliser des économies sur ce secteur) et la facturation par le prestataire de Bordeaux Métropole (près de 150 k€) du recyclage des encombrants et des déchets verts.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, il est proposé de reconduire le montant des subventions versées au CCAS (3 850 k€) et aux associations (2 475 k€). **Ces acteurs, garants d'une action de proximité et d'un lien social indispensable, sont des partenaires privilégiés de la Ville de Talence, raisons pour lesquelles nous proposerons de maintenir le niveau des subventions versées (enveloppe de près de 6,5 M€).**

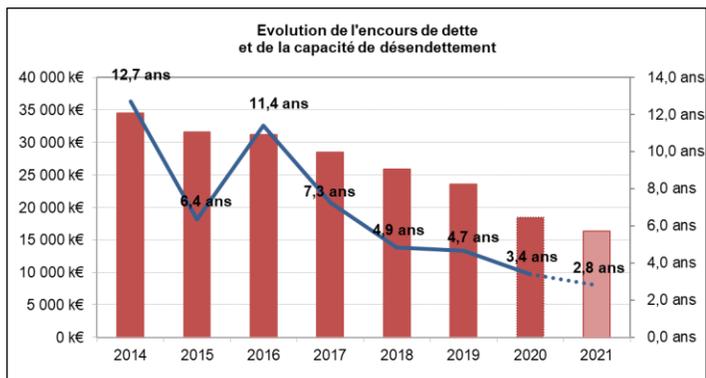
	BP 2021	PROJET BP 2022	Evo. BP 2021/2022
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7 482 k€	7 498 k€	0,2%
Subventions aux associations	2 475 k€	2 475 k€	0,0%
Subvention au CCAS	3 850 k€	3 850 k€	0,0%
Indemnités, cotisations et frais de formation des élus	514 k€	519 k€	1,0%
Contribution aux écoles privées	418 k€	429 k€	2,6%
Participations au PLIE et à la Mission Locale	123 k€	120 k€	-2,0%
Autres charges de gestion courante	103 k€	106 k€	2,5%

Au total, ces autres charges de gestion courante s'établissent au BP 2022 à 7 498 k€, un montant en légère augmentation par rapport à 2021 (+0,2 %), sous l'effet notamment de la hausse de la participation de la Ville aux frais de fonctionnement des classes de maternelles¹ et d'élémentaires des écoles privées. Rappelons qu'il s'agit d'un forfait calculé par élèves et non d'une participation laissée à la libre appréciation de la collectivité (délibération prise en décembre 2021).

¹ Le coût supplémentaire lié à la participation de la Ville aux classes maternelles des écoles privées fait l'objet d'un remboursement par l'Etat au chapitre 74 (recettes de fonctionnement).

Chapitre 66 – Charges financières

Depuis quelques années, la Ville de Talence s'est très largement désendettée. L'encours de dette a été divisé par plus de deux par rapport au début du mandat précédent (16,3 M€ au 31/12/2021, contre 34,5 M€ au 31/12/2014).



L'encours de la dette (374 €/hab.) est ainsi très nettement inférieur à celui de la moyenne des communes de la même strate (1 011 €/hab.), tout comme la capacité de désendettement qui s'établit désormais à moins de 3 ans (contre 5,4 ans en moyenne).

Autre conséquence importante pour les équilibres budgétaires de la commune, le montant des intérêts de la dette est en forte réduction. Au budget primitif 2022, ils s'élèvent à 459 k€, soit une baisse de 13,3 % par rapport aux crédits inscrits au BP 2021 (530 k€). Ce chiffre a même été divisé par plus de deux par rapport au BP 2014 (1 M€).

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Au BP 2022, il est proposé que les dépenses inscrites à ce chapitre soient légèrement revues à la baisse (-1,7 %), pour s'établir à 7 129 k€.

	BP 2021	PROJET BP 2022	Evo. BP 2021/2022
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7 251 k€	7 129 k€	-1,7%
Attribution de compensation Bordeaux Métropole	6 751 k€	6 779 k€	0,4%
FPIC	350 k€	350 k€	0,0%
Reversement FPS	150 k€	0 k€	-100,0%

L'attribution de compensation de fonctionnement versée à Bordeaux Métropole sera en 2022 en progression de 0,4 %, sous l'effet de la révision des niveaux de service dans le cadre de la mutualisation du service informatique (augmentation du parc de matériel informatique, développement des logiciels métier...).

La participation au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) reste stable (350 k€).

En revanche, la comptabilisation du reversement des produits FPS (Forfait Post-Stationnement) ayant changé, ils n'apparaissent plus sur ce chapitre de dépenses.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les dépenses inscrites au chapitre des charges exceptionnelles sont en hausse entre les budgets primitifs 2021 et 2022. Elles passent de 383 k€ à 444 k€.

	BP 2021	PROJET BP 2022	Evo. BP 2021/2022
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	383 300 €	444 300 €	15,9%
Subvention régie des transports	233 300 €	239 300 €	2,6%
Autres charges exceptionnelles	150 000 €	205 000 €	36,7%

La subvention d'équilibre versée au budget annexe transport est en augmentation de 2,6 %, pour s'établir à 239 k€. A noter que le budget annexe service extérieur des pompes funèbres s'auto-équilibre.

Il est par ailleurs prévu d'inscrire 150 k€ dans l'hypothèse où la commune devrait indemniser un commerçant dans le cadre de la requalification du quartier de Thouars.

Enfin, les autres charges exceptionnelles reviennent à un niveau d'avant crise sanitaire (55 k€). La Ville avait en effet prévu en 2021 une somme relativement importante (près de 100 k€) pour rembourser les adhérents dont les activités culturelles et sportives avaient été perturbées.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT : UN MONTANT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT SANS PRECEDENT

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2022 ?

Avec près de 25 M€ de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser) qui sont inscrites au budget 2022, la Ville de Talence se donne les moyens de financer les travaux des grands projets en cours et d'engager les études de ceux à venir.

Ce niveau d'investissement sans précédent est rendu aujourd'hui possible grâce aux efforts de gestion des années passées et au désendettement important que connaît la Ville depuis 7 ans.

En effet, avec un programme global d'investissement de près de 100 M€ entre 2022 et 2026, la Ville de Talence aura nécessairement recours à l'emprunt, dans des proportions toutefois soutenables, puisque la capacité de désendettement restera inférieure à 12 ans.

3.1 Les dépenses d'investissement

Comme présenté lors du débat sur les orientations budgétaires, la Ville poursuit en 2022 son programme d'investissement, réparti selon nos axes prioritaires d'intervention :

	2022	2023	2024	2025	2026
<i>(en milliers d'euros)</i>					
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	3 352	6 515	9 361	7 254	6 784
Château des Arts	102	999	4 314	3 291	3 291
Grand Peixotto-Margaut	312	3 000	2 277	1 693	1 693
Aménagement et végétalisation des espaces publics	370	100	150	20	
Square Fehlmann - Place Aristide Briand	10	300	690		
Aires de jeux pour enfants	50	50	50	50	50
Entretien du patrimoine et végétalisation	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750
Réouverture de la halte de Talence Médoquine	115	85			
Aménagement d'une ferme urbaine pédagogique solidaire				300	
Quartier de Thouars	508	200			
Travaux cimetière	75				
Rénovation de l'Eglise Notre-Dame	30	30	30	150	
Travaux voirie et éclairage public	30		100		
VIVRE ENSEMBLE ET SOLIDARITES	17 116	7 945	8 735	9 075	5 730
Groupe scolaire Lapie	3 925				
Groupe scolaire Camus	190	500	2 860	3 000	1 450
Groupe scolaire Ravel (en complément de Bordeaux Métropole)		350	350		
Travaux sur la cuisine centrale	50	150	1 400	2 500	1 000
Travaux bâtiment Espeleta et création d'une maison de l'enfance	50		100	450	1 000
Amélioration du confort et de l'accessibilité des écoles et des lieux de pratique musicale	100	100	50	50	
Nouveau centre social		500	1 000		
Salle polyvalente	134	120	2 100	2 100	1 680
Forum			750	750	
Stade nautique Henri Deschamps	10 500	5 400			
Grand Stade Pierre Paul Bernard (part communale)	1 212	625	25	25	
Dojo	600	200			
Nouvel espace pour la gymnastique			100	200	600
Skate-park	355				
PROXIMITE-SECURITE ET PARTICIPATION CITOYENNE	350	550	350	1 050	850
Budget participatif	350	350	350	350	350
Vidéoprotection		200		200	
Amélioration des conditions d'accueil de l'hôtel de ville				500	500
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 205	2 350	2 265	1 895	1 925
Acquisition de matériels	1 020	670	670	670	670
Attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole	670	700	730	760	790
Autres projets et dépenses imprévus	2 515	980	865	465	465
TOTAL DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	25 023	17 360	20 711	19 274	15 289
			97 658		

Au budget primitif 2022, hors restes à réaliser (qui seront repris dans le cadre du budget supplémentaire au moment de l'adoption du compte administratif 2021), **les dépenses s'élèvent à 27 330 k€** (contre 15 480 k€ au BP 2021).

	BP 2021	PROJET BP 2022
Dépenses d'investissement	15 480 k€	27 330 k€
dont acquisitions foncières	0 k€	408 k€
dont dépenses d'équipement	12 095 k€	23 382 k€
dont reversements Bordeaux Métropole (AC + remboursement RNS)	640 k€	689 k€
dont remboursement d'emprunt	2 100 k€	1 900 k€
dont dépôts et cautionnements reçus	5 k€	5 k€
dont refinancement de dette	0 k€	0 k€
dont dépenses imprévues	0 k€	0 k€
dont neutralisation ACI (opération d'ordre)	640 k€	689 k€
dont autres opérations d'ordre	0 k€	257 k€

Les seules dépenses d'équipement sont au total de 23 382 k€ (contre 12 095 k€ en 2021) :

- Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps : 13 000 k€
- Extension et réhabilitation du groupe scolaire Lapie : 3 350 k€
- Travaux du stade Pierre Paul Bernard et construction d'un dojo : 950 k€
- Construction d'une salle polyvalente : 150 k€
- Réhabilitation du groupe scolaire Camus : 200 k€
- Réalisation du Grand Peixotto-Margaut : 350 k€
- Réhabilitation du Château des Arts : 80 k€
- Réaménagement de places publiques : 380 k€
- Halte de Talence Médoquine : 115 k€
- Acquisition de matériel : 1 164 k€
- Entretien du patrimoine municipal : 1 718 k€

Le remboursement du capital des emprunts, au même titre que les frais financiers, est en diminution et passe de 2 100 k€ à 1 900 k€ entre les budgets primitifs 2021 et 2022.

3.2 Les recettes d'investissement

Pour financer l'ensemble de ces dépenses (et en attendant le report des excédents de 2021 estimés à près de 10 M€), **la Ville de Talence peut compter en 2022 sur d'importantes ressources propres d'un montant total de 11 397 k€ :**

- L'épargne dégagée de la section de fonctionnement : 4 579 k€ (virement de la section de fonctionnement de 2 844 k€ + dotation aux amortissements de 1 735 k€)
- Les subventions : 4 361 k€
- Le FCTVA : 900 k€
- La taxe d'aménagement : 650 k€
- Le produit des cessions : 650 k€

Elles seront complétées d'un emprunt d'équilibre, dans un premier temps évalué à 15 933 k€. Il sera réajusté au moment du budget supplémentaire avec la reprise des excédents de fonctionnement et d'investissement constatés au compte administratif 2021.

	BP 2021	PROJET BP 2022
Recettes d'investissement	22 906 k€	27 330 k€
dont subventions	1 120 k€	4 361 k€
dont FCTVA et taxe d'aménagement	1 100 k€	1 550 k€
dont produits des cessions d'immobilisation	350 k€	650 k€
dont virement de la section de fonctionnement	10 289 k€	2 844 k€
dont excédent de fonctionnement capitalisé	7 426 k€	0 k€
dont dotation aux amortissements	1 502 k€	1 735 k€
dont autres opérations d'ordre	0 k€	257 k€
dont emprunt d'équilibre	1 119 k€	15 933 k€

Contrairement aux années précédentes, cet emprunt sera en revanche au moins en partie mobilisé.

EN CONCLUSION :

La Ville de Talence sera présente pour relever les défis à venir, ceux du quotidien d'abord avec le nécessaire besoin de renforcer les liens sociaux, la solidarité, le vivre-ensemble et la sécurité, mais aussi les problématiques de plus long terme comme l'environnement et l'aménagement de la Ville.

Grâce à la gestion rigoureuse des années passées, Talence dispose aujourd'hui des moyens financiers à la hauteur de ses ambitions. Elle peut renforcer certains services jugés prioritaires, organiser de nouvelles animations tout au long de l'année et porter un programme d'investissement de près de 100 M€ sur les cinq prochaines années pour réhabiliter ses bâtiments publics, améliorer son offre d'équipements sportifs et culturels ou réaménager et végétaliser les espaces publics.

Les budgets primitifs 2022 et suivants seront la traduction financière de ces projets et actions, avec comme constante la stabilité des taux d'imposition et l'application de tarifs toujours adaptés.